



Date de création : 12/11/2023
Dernière MAJ : 19/02/2026

DOSSIER D'INFORMATION

Insertion Professionnelle

2026/2027

Ecole de Cirque de Bordeaux

Ecole de 
Cirque
Bordeaux

286, bd Alfred Daney - 33300 BORDEAUX
Tel 05 56 43 17 18
info@ecolecirquebordeaux.com
Siret 324 630 961 00047 / APE 8552Z
Association Agréée Jeunesse et Sport / Education Nationale
Organisme de formation 72 33 022256 33 certifié QUALIOP1 au titre des actions de formation
Adhérente FFEC - FEDEC



DEROULEMENT DE LA FORMATION

Accessibilité

L'Ecole de Cirque de Bordeaux "accueille sans distinction toute personne désireuse de pratiquer les arts du cirque".

- ✓ Pour tout besoin d'aménagement de la formation ou d'accompagnement spécifique, les personnes en situation de handicap peuvent joindre la personne référente handicap par mail : referent.handicap@ecolecirquebordeaux.com

Calendrier

- ✓ Les formations ont lieu de début septembre à début juillet.
- ✓ Les cours se déroulent généralement du lundi au vendredi compris entre 9h et 17h (horaires variables).
- ✓ Certains week-ends et jours fériés sont également compris dans la formation.
- ✓ Des vacances scolaires sont prévues à la Toussaint, à Noël, en hiver et au printemps sur la base de la zone A.

Assiduité

- ✓ La présence des stagiaires à l'ensemble des cours est obligatoire.
- ✓ Toute absence doit être justifiée auprès de la direction (certificat médical, etc...).

Locaux et équipements

L'ensemble des cours se déroulent à l'Ecole de Cirque de Bordeaux au 286 bd Alfred Daney à Bordeaux (quartier des Bassins à Flots, en face de la Base sous-marine).

- ✓ Un grand chapiteau de 1 000m² avec le plateau technique principal (voir détail page suivante)
3 bureaux administratifs : 2 algecos et 1 roulotte
- ✓ 3 espaces de détente/repas : 1 roulotte, 1 algeco, 1 terrasse extérieure
- ✓ Vestiaire et casier personnel dédiés
- ✓ Certains cours pourront être délocalisés dans d'autres espaces de la commune selon les besoins

Outils pédagogiques

- ✓ Plateau technique comprenant :
 - ❖ Matériel et accroches aériens : trapèze, cerceau, tissu, corde, possibilité de sangles ;
 - ❖ Matériel de jonglage ;
 - ❖ Pistes d'acrobatie avec longe et modules d'art du déplacement ;
 - ❖ Grand et mini trampoline ;
 - ❖ Mât chinois ;



- ❖ Matériel pour équilibre sur objets (fil, boules...);
- ❖ Matériel pour préparation physique.
- ✓ Padlet en ligne avec les supports de cours théoriques et le centre de ressources documentaires. Le lien internet est communiqué à la rentrée scolaire.
- ✓ Parcours du Spectateur : Un ensemble de spectacles est prévu chaque année selon la programmation de la saison (+ ou – 20). Ces spectacles sont choisis par le directeur en amont et référencés sur le Parcours du spectateur : ce document est remis à l'élève. Ces spectacles sont obligatoires et à la charge de l'élève.
- ✓ Possibilité de passer l'habilitation Travail en hauteur la 2ème année.

Évaluations

Les élèves sont évalués tout au long de leur parcours :

- ✓ Une évaluation technique par trimestre dans les différentes spécialités ;
- ✓ Une auto-évaluation annuelle ;
- ✓ Rédaction de rapports écrits en individuel et/ou en groupe (analyses de spectacles, projets artistiques, etc...);
- ✓ Une mise en situation artistique individuelle et/ou collective par trimestre sur sélection de la direction (scènes ouvertes) ;
- ✓ Participation à une création collective annuelle ;
- ✓ Entretien individuel biannuel.

Accompagnement

- ✓ Chaque élève bénéficie d'un suivi personnalisé : entretiens individuels, conseil pédagogique mensuels des intervenants...

Qualité

- ✓ L'organisme de formation est certifié Qualiopi au titre des actions de formation.

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Prérequis & étapes

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans ;
- ✓ Être apte à la pratique intensive du cirque ;
- ✓ Avoir une compréhension suffisante de la langue française pour suivre la formation ;
- ✓ Être autonome dans sa gestion de la vie courante (logement, repas, suivi médical, obligations administratives...);
- ✓ Télécharger, remplir et renvoyer le dossier d'inscription complet ;
- ✓ Participer à l'audition individuelle (passage technique sur son agrès et entretien) si son dossier est retenu.

Santé & sécurité

- ✓ Avant le début de la formation, le/la candidat.e devra fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique intense des arts du cirque ;
- ✓ Il/elle aura pris connaissance des risques du métier et possédera une couverture ou assurance sociale ainsi qu'une mutuelle comprenant la pratique acrobatique/aérienne et fonctionnant en France ;
- ✓ Pendant la formation, il/elle devra être en capacité d'assumer financièrement son suivi médical ;
- ✓ Il/elle devra respecter le règlement intérieur, ainsi que le code de bonne conduite de la FEDEC.

Ressortissant.e.s étranger.e.s

- ✓ Les ressortissants.e.s étranger.e.s (hors Union Européenne) doivent disposer d'un titre de séjour avant leur entrée en formation et d'une assurance santé équivalente à la sécurité sociale.
- ✓ **Attention ! La formation ne donne pas droit à un visa de travail ou d'étudiant.**

Étapes de sélection

1 Présélection sur dossier et vidéos ;

2 Les candidat.e.s retenu.e.s sont convoqué.e.s par mail pour un entretien et une éventuelle audition sur leur agrès de spécialité ;

3 Les candidat.e.s retenu.e.s à l'issue des sélections de l'insertion professionnelle sont prévenu.e.s par mail.

Frais de sélection

- ✓ Candidature : 20 euros

Ces frais ne sont pas remboursables, quelle que soit l'issue.